



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier de l'OHI n° S3/8151/S-58

LETTRE CIRCULAIRE 21/2017/Rév1
15 février 2017

**DEMANDE D'APPROBATION D'UNE NOUVELLE EDITION
DE LA PUBLICATION DE L'OHI S-58
VERIFICATIONS POUR LA VALIDATION DES ENC**

Références :

- A. LC de l'OHI 46/2014 du 17 juin - *S-57, Appendice B.1, Annexe A - Utilisation du catalogue des objets pour les ENC ; S-58 - Vérifications pour la validation des ENC ; Supplément n° 3 à la S-57 ;*
- B. LC de l'OHI 08/2015 du 16 janvier - *Date de mise en œuvre de l'édition 5.0.0 de la norme de l'OHI S-58 - Vérifications pour la validation des ENC ;*
- C. LC de l'OHI 18/2015 du 26 février - *Annulation du vote sur la date de mise en œuvre de l'édition 5.0.0 de la norme de l'OHI S-58 - Vérification pour la validation des ENC ;*
- D. LC de l'OHI 08/2017 du 25 janvier - *Résultat de la huitième réunion du comité des services et des normes hydrographiques (HSSC)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. L'adoption par les Etats membres de l'OHI de l'édition 5.0.0 de la norme de l'OHI S-58 - *Vérifications pour la validation des ENC* fut annoncée dans la référence A. Cette nouvelle édition introduisit le nouveau concept d'erreur critique et inclut les vérifications « critiques » (C) associées qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent entraîner une défaillance des ECDIS, ou pour le moins peuvent gravement compromettre le fonctionnement des ECDIS.

2. La référence B sollicitait l'approbation des Etats membres pour que la date de mise en œuvre de l'édition 5.0.0 de la S-58 soit le 1^{er} janvier 2016. A compter de cette date de mise en œuvre, l'édition 4.2.0 de la S-58 serait retirée et seule l'édition 5.0.0 de la S-58 serait pleinement en vigueur et imposerait que les données ENC ne contiennent plus d'erreur critique. Cependant, suite à l'avis du président du groupe de travail sur la tenue à jour des normes ENC (ENCWG) quant à un certain nombre d'incohérences, d'omissions grammaticales et d'erreurs de logique qui avaient été identifiées dans l'édition 5.0.0, le vote relatif à la date de mise en œuvre de l'édition 5.0.0 de la S-58 avait été annulé par la référence C.

3. Suite à un avis ultérieur selon lequel la S-58 bénéficierait d'un examen complet de son langage et de sa syntaxe afin de rendre la norme plus cohérente avec d'autres normes internationales, y compris les termes de l'ISO pour les opérateurs spatiaux standards et les relations d'opérateur géométrique, l'ENCWG a été chargé de conduire une révision approfondie de l'intégralité du document.

4. Lors de sa 8^{ème} réunion de novembre 2016, le comité des services et des normes hydrographiques (HSSC) a avalisé les modifications de l'édition 5.0.0 de la S-58 proposées par l'ENCWG et a chargé le groupe de travail de finaliser un projet de nouvelle édition 6.0.0 et de l'adresser au Secrétariat de l'OHI pour être diffusé aux Etats membres de l'OHI, aux fins d'examen et d'approbation (cf. référence D - action HSSC8/24).

5. La proposition de nouvelle édition 6.0.0 est à présent disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int > Normes & Pubs > Projet de publications en attente de l'approbation des Etats membres (*en anglais uniquement*). Compte tenu de l'ampleur de la reformulation de la publication, on ne dispose pas d'une version avec marques de révision indiquant les différences entre la proposition de nouvelle version de la norme et la version existante.

6. Les principaux changements introduits dans le projet de nouvelle édition 6.0.0 sont résumés dans l'annexe A (*en anglais uniquement*). Comme indiqué au paragraphe 1.3 du projet, il est proposé que la nouvelle édition entre en vigueur 12 mois après son adoption par les Etats membres. A compter de cette date, l'édition 6.0.0 de la S-58 remplacera l'édition 5.0.0 qui sera supprimée et ne sera plus valable. Par conséquent, à partir de cette date :

- toutes les nouvelles ENC devront être conformes à l'édition 6.0.0;
- toutes les mises à jour des ENC, les nouvelles éditions ou les rééditions des ENC devront inclure toutes les corrections nécessaires pour assurer que l'ENC actualisée est conforme à l'édition 6.0.0.

7. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir tenir compte de l'approbation du HSSC et d'envisager l'adoption de la proposition d'édition 6.0.0 de la S-58 en donnant leur réponse par le biais du bulletin de vote fourni à l'annexe B, dès que possible **et au plus tard le 15 avril 2017**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gilles Bessero', with a long horizontal stroke extending to the right.

Gilles BESSERO

Directeur

Annexes :

- A. Principales modifications introduites dans la proposition d'édition 6.0.0 de la S-58 (*en anglais uniquement*)
- B. Bulletin de vote

**Principales modifications introduites dans la proposition d'édition 6.0.0 de la S-58
(en anglais uniquement)**

Main changes introduced in the proposed Edition 6.0.0 of S-58

- ❖ Addition of Section 2 providing clearer definitions and examples of the spatial operators used within the standard. These align with ISO 19125-1:2004.
- ❖ Consistency of language used to describe the checks. The main changes are as follows:
 - Replace phrase 'Objects of type OBJNAM' with 'For all OBJNAM feature objects';
 - Replace phrase 'For each object not of type' with 'For each feature object (excluding)';
 - Replace phrase 'of type area/line/point' with 'of geometric primitive area/line/point';
 - Standardise the use of text in brackets;
 - Remove all existing text shown as "strike through" (~~xxx~~) that indicated that a check had been removed in a previous Edition of S-58
 - Where checks have been removed or renumbered; retain the original check number and add text "Check removed" or "Check renumbered to nnnn";
 - Checks 1000 – 1005 reinserted and marked as "Check removed";
 - Checks 1000 – 1018b renumbered starting at 1006, brackets around old check number removed.
- ❖ New Checks added:
 - 517f, 575, 576, 1807 and 18089
- ❖ Existing checks split for simplification and clarity:

<u>Edition 5.0.0 Check No.</u>	<u>Edition 6.0.0 Check No.</u>
20	20a and 20b
61a	61a and 61c
67	67a and 67b
543	543a, 543b, 543c, 543d, 543e and 543f
1500	1500a and 1500b
1665	1665a and 1665b
1685	1685a and 1685b
1772	1772a and 1772b
1789	1789a and 1789b
1791	1791a and 1791b
- ❖ Checks removed due to duplication/redundancy:
 - 25b, 70a, 70b, 506, 1648, 1662.

S-58 - VERIFICATIONS PAR L'OHI POUR LA VALIDATION DES ENC

Approbation de l'édition 6.0.0

Bulletin de vote

(à renvoyer au Secrétariat de l'OHI avant le 15 avril 2017)

Mél : cl-lc@iho.int – Télécopie : +377 93 10 81 40

Note : les cases s'agrandissent au fur et à mesure de la saisie des réponses.

Etat membre :

Correspondant :

Mél :

Approuvez-vous l'adoption de la proposition d'édition 6.0.0 de la S-58 (*veuillez cocher la case souhaitée*) ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-dessous.

Commentaires :

--

Approuvez-vous que la proposition d'édition 6.0.0 entre en vigueur **douze mois après son adoption par les Etats membres de l'OHI** et que l'édition 5.0.0 soit retirée en même temps (*veuillez cocher la case souhaitée*) ?

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez proposer une autre date d'entrée en vigueur :

Proposition de date d'entrée en vigueur :

--

Signature :

Date :
